



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2022/2185

Attribution d'une subvention d'investissement de 75 000 € à l'association dénommée « Association pour l'édification d'un Mémorial de la Shoah à Lyon » et approbation de la convention financière correspondante - Affectation d'une partie de l'autorisation de programme n° 2021-3, programme 00005 , opération « MEMO2126 »

Direction des Affaires Culturelles

Rapporteur : Mme DELAUNAY Florence

SEANCE DU 15 DÉCEMBRE 2022

LISTE DES DELIBERATIONS AFFICHEE LE : 20 DECEMBRE 2022

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 8 DECEMBRE 2022

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

DELIBERATION PUBLIEE LE : 23 DECEMBRE 2022

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme ZDOROVITZOFF Sonia

PRESENTS : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGÉY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVALE, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRÉRY, Mme GEORGEL, M. KIMELFELD, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, Mme BACHA-HIMEUR, M. SECHERESSE, Mme GAILLIOUT

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme LEGER (pouvoir à M. PRIETO), M. CHIHI (pouvoir à Mme DUBOT), M. GIRAUD (pouvoir à Mme RUNEL), M. COLLOMB (pouvoir à M. CUCHERAT), Mme FERRARI (pouvoir à M. KIMELFELD)

ABSENTS NON EXCUSES :

2022/2185 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION D'INVESTISSEMENT DE 75 000 € A L'ASSOCIATION DENOMMEE « ASSOCIATION POUR L'EDIFICATION D'UN MEMORIAL DE LA SHOAH A LYON » ET APPROBATION DE LA CONVENTION FINANCIERE CORRESPONDANTE - AFFECTATION D'UNE PARTIE DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME N° 2021-3, PROGRAMME 00005 , OPERATION « MEMO2126 » (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 28 novembre 2022 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Par délibération n° 2022/2036 du 10 novembre 2022, vous avez approuvé l'actualisation des autorisations de programme dans le cadre de la gestion financière du plan d'équipement pluriannuel de la Ville dont celle « Enveloppes Culture 2021-2026 », AP 2021-3, programme 00005.

Capitale de la Résistance, Lyon compte de multiples lieux de mémoire des victimes de la barbarie nazie, plaques et stèles rappelant le rôle joué par la cité au cours de la seconde guerre mondiale.

En 2018, une association a été créée afin de porter le projet d'édification d'un Mémorial de la Shoah à Lyon, qui est l'objet d'une démarche citoyenne et non-communautariste. Cette association rassemble des acteurs locaux, des personnalités de la société civile, des représentants de rescapés des camps d'extermination, l'Amicale des déportés d'Auschwitz et des camps de Haute-Silésie, l'association des Fils et Filles des Déportés Juifs de France, le CRIF Auvergne-Rhône-Alpes.

« Vigie à l'adresse des passants et des générations futures », le futur Mémorial de la Shoah sera implanté sur la place Carnot, dans le 2^{ème} arrondissement de Lyon.

Le choix de la place Carnot, espace public majeur « consacré » à la République, en raison de la statue qui s'y trouve, et témoin des grandes tragédies du XX^e siècle par la Gare de Perrache (départ des poilus de 1914-1918, déportations de 1939-1945...) s'est avéré particulièrement pertinent pour accueillir ce mémorial. La fonction mémorielle de cette place dans la cité existe déjà par la présence du monument *La voie sacrée* relatif à la guerre de 1914-1918 et de la stèle à la mémoire des enfants d'Izieu, au cœur de la place.

L'emplacement primitivement retenu se voyant impacté par le projet de réaménagement des abords de l'échangeur de la gare Perrache, un autre positionnement du monument a dû être mis à l'étude.

L'emplacement choisi, en accord avec la mairie de l'arrondissement, se situe en lieu et place de la statue *Allégorie de la Ville de Lyon*, dans la perspective de la rue du Général Plessier, à l'ouest de la place Carnot. Actuellement dans un état de conservation dégradé, cette statue sera déplacée par les services de la Ville, après étude d'implantation et restauration, dans un autre lieu porteur de sens et de liens avec l'œuvre elle-même.

Cet espace relevant du domaine public métropolitain, l'association conventionnera avec la Métropole pour son occupation et pour l'implantation du Mémorial, propriété de l'association.

Pour réaliser le futur Mémorial de la Shoah, un concours sera lancé par l'association, fin 2022-début 2023, sous la forme d'un appel à projets. Après avis d'un comité technique chargé d'étudier la recevabilité des projets, un jury, composé notamment de professionnels et d'un ABF, sélectionnera le projet répondant au mieux au cahier des charges et aux exigences tant artistiques que symboliques.

Le monument, qui sera ainsi érigé dans l'espace public, se veut être un symbole fort du devoir de mémoire indispensable pour rappeler l'incommensurable tragédie de la Shoah.

Il s'agira d'une œuvre d'art significative, « d'une certaine ampleur », « propre à retenir l'œil du passant et à l'interpeller » et gravée d'une inscription à la mémoire des 6 millions de victimes juives, dont 1,5 million d'enfants, et dont plus de 6 000 victimes venaient de notre région.

Le plan de financement prévisionnel de cette opération, estimée à 400 000 € TDC, confirme l'engagement des collectivités locales : ainsi, la Région Auvergne-Rhône-Alpes contribuera au projet à hauteur de 150 000 € ; la Métropole et la Ville de Lyon apporteront chacune une aide de 75 000 €.

D'autres partenaires, comme la Présidence du Consistoire Juif Régional et la Fondation pour la Mémoire de la Shoah doivent également financer ce projet. Enfin, des dons de particuliers issus de la collecte actuellement en cours, viendront compléter ce budget.

Le soutien de la Ville de Lyon à l'édification du monument constitue l'expression d'une solidarité collective et républicaine à l'égard des victimes de la Shoah. L'implantation du mémorial sur la place Carnot revêtira un sens profond quant à notre histoire, mais elle appellera aussi chaque lyonnaise et chaque lyonnais à une réflexion sur les valeurs à protéger et promouvoir, afin de lutter contre l'antisémitisme. L'œuvre soulignera combien la vérité, l'égalité et la fraternité ainsi que le respect de l'Autre sont au cœur du projet républicain.

Une convention financière conclue entre la Ville de Lyon et l'association pour l'édification d'un Mémorial de la Shoah à Lyon viendra régler les modalités de versement de cette subvention d'investissement de 75 000 €.

La dépense en résultant sera financée par affectation d'une partie de l'AP 2021-3, programme 00005.

Vu la délibération n° 2022/2036 du Conseil municipal 10 novembre 2022 ;

Vu l'avis du Conseil du 2^e arrondissement ;

Ouï l'avis de la commission Solidarités - Vie des aînés - Droits et égalités - Santé et prévention ;

DELIBERE

- 1- Une subvention d'investissement de 75 000 € est allouée à l'association dénommée « Association pour l'édification d'un Mémorial de la Shoah à Lyon » pour la réalisation de ce mémorial.
- 2- Le lancement de l'opération n° MEMO2126 - Mémorial de la Shoah » est approuvé et sera financée par affectation d'une partie de l'autorisation de programme n°2021-3, programme 00005.
- 3- La convention annexée au présent rapport, établie entre la Ville de Lyon et l'Association pour l'édification d'un Mémorial de la Shoah à Lyon, est approuvée.
- 4- M. le Maire est autorisé à signer ladite convention.
- 5- Conformément aux dispositions arrêtées au plan d'investissement pluriannuel, la dépense en résultant sera financée à partir des crédits de paiement inscrits ou à inscrire au budget de la Ville, sur l'opération n°MEMO2126, programme 00005, AP 2021-3 et seront imputées sur l'article 2324 fonction 312, selon la décomposition de l'échéancier prévisionnel suivant, susceptible de variations, compte tenu des aléas pouvant survenir :
 - Année 2023 : 37 500 € ;
 - Année 2024 : 37 500 €

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Le Maire,

Grégory DOUCET